



NDA (numéro de déclaration d'activité)

Par Esteban

Bonjour,

Je suis consultant et j'accompagne actuellement un organisme de formation qui travaille essentiellement avec des formateurs externes dans le cadre de formations de 2 ou 3 jours.

Certains de ces formateurs n'ont manifestement pas de NDA. Est-ce problématique ? Ou bien l'essentiel est-il que l'organisme de formation ait son NDA ?

Merci d'avance pour votre réponse

Bien cordialement